

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 306

7 avril 2005

SOMMAIRE

32 avenue de la Liberté S.C.I., Luxembourg	14656	Fepar, S.à r.l., Bertrange	14653
Adrenaline Shipping S.A., Luxembourg	14678	Ferrera, S.à r.l., Luxembourg	14683
Adrenaline Shipping S.A., Luxembourg	14679	Fidufrance S.A., Luxembourg	14677
Adrenaline Shipping S.A., Luxembourg	14681	Financière Eliokem, S.à r.l., Luxembourg	14685
AEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14673	Frihold S.A., Luxembourg	14660
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D.) S.A., Luxembourg	14672	Frihold S.A., Luxembourg	14661
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D.) S.A., Luxembourg	14682	Gai Mattiolo Holding S.A., Luxembourg	14680
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D.) S.A., Luxembourg	14684	Gai Mattiolo S.A., Luxembourg	14687
Aliberico Europe S.A., Luxembourg	14674	Genwest, S.à r.l., Luxembourg	14669
Altran Technologies Luxembourg, S.à r.l., Windhof	14669	Geodesia S.A., Luxembourg	14683
Alux S.A., Luxembourg	14676	Geohug S.C.I., Strassen	14657
Alzette Finance S.A., Luxembourg	14681	Giapa Investments S.A., Luxembourg	14687
Amas Holding S.A.H., Luxembourg	14676	Grenouille S.A., Luxembourg	14681
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg	14688	Grund Investment S.A., Luxembourg	14678
Aumas S.A., Luxembourg	14681	Holmes Place International S.A., Luxembourg	14674
Bemvi S.A., Luxembourg	14674	Immobilière Calista S.A., Luxembourg	14675
Bemvi S.A., Luxembourg	14676	Indican Holding S.A., Luxembourg	14687
Boson Management S.A., Luxembourg	14661	Interface Interior Fabrics (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	14670
Capgro Holding S.A., Luxembourg	14679	Ion + Human Resources Services, S.à r.l., Luxem- bourg	14642
Captilux S.A.H., Luxembourg	14673	Jowa Europe, S.à r.l., Luxembourg	14674
Cards International Luxembourg S.A., Luxem- bourg	14678	Kodak S.A., Luxembourg	14684
Creo Investments, S.à r.l., Luxembourg	14678	Kokkel Trading & Finance, S.à r.l., Luxembourg	14683
Dayson S.A., Luxembourg	14643	Lambda Invest, S.à r.l., Luxembourg	14671
Dayson S.A., Luxembourg	14644	Legend Car Club S.A., Luxembourg	14668
Deshors International S.A., Luxembourg	14675	Loiros Holding S.A., Luxembourg	14671
Dextra Holding S.A., Luxembourg	14680	Lore Luxembourg, S.à r.l., Strassen	14669
Digital Planet Venture S.A., Luxembourg	14672	Louis Scuri & Cie, S.à r.l., Contern	14676
Digital Planet Venture S.A., Luxembourg	14679	Lumele S.A.H., Luxembourg	14679
Egon Re S.A., Luxembourg	14645	Luminosa Initiatives Financières S.A., Luxem- bourg	14682
Eledom S.A., Luxembourg	14642	Minvielle Holding S.A.H., Luxembourg	14671
Espace Ariane Immobilière S.A., Luxembourg	14675	Minvielle Holding S.A.H., Luxembourg	14672
(Les) Espaces Saveurs S.A., Luxembourg	14672	Minvielle Holding S.A.H., Luxembourg	14682
Euro Lord Trading S.A., Luxembourg	14678	Mobigolf S.A., Luxembourg	14670
Excel Invest S.A., Luxembourg	14659	My Group Investment S.A., Luxembourg	14649
Far East Medical Holding S.C.A., Luxembourg	14677	Nemo, S.à r.l., Luxembourg	14669
		Nouvelle H-Aarau S.A. Luxembourg	14683
		Orion Music Corporation S.A., Luxembourg	14684

Palador S.A., Luxembourg	14671	Scandinavian Investment S.A., Luxembourg	14670
Pixel S.A., Luxembourg	14670	Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Luxembourg	14679
Plastique S.A., Luxembourg	14675	Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Luxembourg	14681
Portfolio B.P. Conseil S.A.H., Luxembourg	14642	Sorinvest S.A., Luxembourg	14684
Qualcount Holding S.A., Luxembourg	14673	System Solutions Group S.A., Strassen	14647
Ramill International Holdings S.A.H., Luxembourg	14675	TMF Administrative Services S.A., Luxembourg	14677
Redwood CBO S.A., Luxembourg	14680	Trabi, S.à r.l., Dudelange	14655
Robin Hood International Trucker Service A.G., Luxembourg	14688	Trabi, S.à r.l., Dudelange	14656
Robin Hood International Trucker Service A.G., Luxembourg	14688	Valim, S.à r.l., Luxembourg	14680
Robin Hood International Trucker Service A.G., Luxembourg	14688	Walpole S.A., Luxembourg	14645
Rocado S.A., Luxembourg	14670	Walpole S.A., Luxembourg	14646
Rolub S.A.H. Luxembourg	14643	Weefaith Holding S.A.H., Luxembourg	14676
		WH Luxembourg Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14642

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.827.008,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005040.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ION + HUMAN RESOURCES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 49.998.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature.

(005044.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ELEDOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-BA03011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005096.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PORTFOLIO B.P. CONSEIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.007.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

C. Berge / V. Jean

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(005120.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROLUB S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004066.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DAYSON S.A., Société Anonyme,
(anc. DAYSON HOLDING S.A.).
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 98.306.

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DAYSON HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 184 du 13 février 2004, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 98.306 et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de l'acte de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro Di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle DAYSON HOLDING S.A. en DAYSON S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1 des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet les services de marketing et de prospection de marchés.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

3. Acceptation avec décharge de la démission de tous les membres du conseil d'administration de la Société; nomination de trois nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle DAYSON HOLDING S.A. en DAYSON S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article premier des statuts aura donc la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée DAYSON S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet les services de marketing et de prospection de marchés.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de tous les anciens membres du conseil d'administration de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs, pour une durée de six (6) ans, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2010, les personnes suivantes:

- a) Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- c) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Manti, A. Scarcelli, F. Cannizzaro Di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2004, vol. 889, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(107576.3/239/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**DAYSON S.A., Société Anonyme,
(anc. DAYSON HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(107578.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

EGON RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106391.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

**WALPOLE S.A., Société Anonyme,
(anc. WALPOLE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 98.303.

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WALPOLE HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 185 du 13 février 2004, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 98.303 et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de l'acte de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angela Scarcelli, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle WALPOLE HOLDING S.A. en WALPOLE S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1 des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet les services de marketing et de prospection de marchés.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

3. Acceptation avec décharge de la démission de tous les membres du conseil d'administration de la Société; nomination de trois nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle WALPOLE HOLDING S.A. en WALPOLE S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article premier des statuts aura donc la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée WALPOLE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet les services de marketing et de prospection de marchés.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de tous les anciens membres du conseil d'administration de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs, pour une durée de six (6) ans, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2010, les personnes suivantes:

- a) Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- c) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Manti, A. Scarcelli, F. Cannizzaro Di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2004, vol. 889, fol. 87, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(107581.3/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**WALPOLE S.A., Société Anonyme,
(anc. WALPOLE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(107582.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

SYSTEM SOLUTIONS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.063.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Robert Roux, directeur de sociétés, né à Verviers (Belgique), le 15 juillet 1960, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France;
- 2.- Isabelle Roux, étudiante, née à Verviers (Belgique), le 16 août 1981, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France;
- 3.- Damien Roux, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 20 décembre 1983, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SYSTEM SOLUTIONS GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) euros, représenté par trois mille (3.000) actions de vingt-cinq (25,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de septembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Robert Roux, directeur de sociétés, né à Verviers (Belgique), le 15 juillet 1960, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	2.998
2.- Isabelle Roux, étudiante, née à Verviers (Belgique), le 16 août 1981, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France, une action	1
3.- Damien Roux, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 20 décembre 1983, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France, une action.	1
Total: Trois mille actions	3.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à cent pour cent ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément, par un apport en nature à concurrence de soixante-quinze mille (75.000,-) euros, représenté par mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499) actions de SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 54.202, avec siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales ci-annexé, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation est raisonnable.
3. La valeur de l'apport à la date de notre rapport correspond au moins à 3.000 actions de valeur nominale EUR 25,- à émettre lors de la constitution de SYSTEM SOLUTIONS GROUP S.A.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signé: Aniel Gallo

Réviseur d'entreprises.»

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

S'agissant d'un apport en nature tombant sous le coup de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, il est dispensé du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent vingt (1.220,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 30 avril 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Robert Roux, directeur de sociétés, né à Verviers (Belgique), le 15 juillet 1960, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France;

2.- Isabelle Roux, étudiante, née à Verviers (Belgique), le 16 août 1981, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France;

3.- Damien Roux, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 20 décembre 1983, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.933, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8010 Strassen, 204, Route d'Arlon.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Roux, I. Roux, D. Roux, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2004, vol. 889, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 décembre 2004.

F. Molitor.

(106945.3/223/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

MY GROUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.208.

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MY GROUP INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 76.208,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 34.922.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19/21 boulevard du prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Carine Agostini, employée privée, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 100.000,- (cent mille euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour porte sur les points suivants:

1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation;

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire en fonction et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

4. Modification de la dénomination de MY GROUP INVESTMENT, S.à r.l en MY GROUP, S.à r.l., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante

Art. 3. Oggetto

La società ha per oggetto:

a) la produzione, il commercio all'ingrosso, al dettaglio e per corrispondenza (anche elettronica e telematica), l'installazione, la riparazione e la manutenzione, l'assunzione di mandati d'agenzia e rappresentanza dei seguenti prodotti, linee di prodotti e loro accessori:

- apparecchiature, impianti, componenti e supporti informatici; computers; apparecchiature, impianti, componenti e supporti multimediali, hardware, software, suoi componenti e supporti;
- apparecchiature, impianti, componenti e supporti per la telefonia anche cellulare e satellitare;
- componenti elettronici, cavi e supporti in genere per l'elettronica, l'elettrotecnica, l'audio, i video e le telecomunicazioni;
- apparecchiature e componenti d'elettronica industriale, d'automazione e di controllo di produzione;
- antifurto e sistemi d'allarme in genere;
- sistemi ed apparecchiature meccanici, elettrici, elettronici, elettromeccanici e di comunicazione per mezzi di trasporto;
- elettrodomestici; apparecchiature, supporti e componenti per l'hi-fi, sistemi di produzione e riproduzione d'immagini e suoni;
- apparecchiature, supporti, materiale e componenti cine-foto ottica;
- antenne; impianti, componenti ed elementi per tele e radio frequenza;
- impianti, strumentazioni e materiali elettrici ed elettromeccanici, loro cavi, supporti e componenti;
- strumentazione, utensileria, leghe metalliche, prodotti chimici e di sintesi per impianti, strumentazioni ed apparecchiature meccaniche, elettriche, elettroniche ed elettromeccaniche in genere;
- batterie ed accumulatori di ogni genere e per ogni utilizzo;
- impianti, strumentazioni, apparecchiature medicali e paramedicali, loro componenti ed elementi complementari.

b) La prestazione di servizi all'installazione, manutenzione ed ottimizzazione dei prodotti, linee di prodotti ed accessori sopra indicati; la conclusione di contratti di franchising in veste di concedente nonché l'organizzazione e/o tenuta di corsi d'istruzione e formazione (non finalizzata all'inserimento nel mondo del lavoro e comunque con esclusione delle attività riservate di cui al D.lgs. 276/2003) nei campi e settori pure sopra indicati.

c) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione, la locazione non finanziaria, l'affitto e la gestione di beni immobili in genere, civili, industriali, rustici ed urbani.

La società può compiere tutte le operazioni commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dall'organo amministrativo per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività finanziarie nei confronti del pubblico.

5. Décharge à donner aux gérants démissionnaires;

6. Nomination du ou des Gérants.

7. Délégation de pouvoirs

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1933, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MY GROUP INVESTMENT S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social souscrit de la société est fixée à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Deuxième résolution

1. L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée nomme quatre (4) gérants pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2005, à savoir:

- Mr Ferdinando Cavalli, né le 26 juin 1963 à Rome (Italie), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

- Mr Gerd Fricke, né le 26 septembre 1951 à Koethen (Allemagne), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

- Mr Marco Lagona, né le 18 avril 1970 à Milan (Italie), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

- Mr Patrick Ehrhardt, né le 19 juin 1949 à Casablanca (Maroc), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des associés, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus spécialement au 42, Via Milano, I-20090 Cesano Boscone (MI),

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement décide

- de changer la dénomination de la société de MY GROUP INVESTMENT, S.à r.l. en MY GROUP, S.à r.l.,
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante

Art. 3. Oggetto

La società ha per oggetto:

a) la produzione, il commercio all'ingrosso, al dettaglio e per corrispondenza (anche elettronica e telematica), l'installazione, la riparazione e la manutenzione, l'assunzione di mandati d'agenzia e rappresentanza dei seguenti prodotti, linee di prodotti e loro accessori:

- apparecchiature, impianti, componenti e supporti informatici; computers; apparecchiature, impianti, componenti e supporti multimediali, hardware, software, suoi componenti e supporti;
- apparecchiature, impianti, componenti e supporti per la telefonia anche cellulare e satellitare;
- componenti elettronici, cavi e supporti in genere per l'elettronica, l'elettrotecnica, l'audio, i video e le telecomunicazioni;
- apparecchiature e componenti d'elettronica industriale, d'automazione e di controllo di produzione;
- antifurto e sistemi d'allarme in genere;
- sistemi ed apparecchiature meccanici, elettrici, elettronici, elettromeccanici e di comunicazione per mezzi di trasporto;
- elettrodomestici; apparecchiature, supporti e componenti per l'hi-fi, sistemi di produzione e riproduzione d'immagini e suoni;
- apparecchiature, supporti, materiale e componenti cine-foto ottica;
- antenne; impianti, componenti ed elementi per tele e radio frequenza;
- impianti, strumentazioni e materiali elettrici ed elettromeccanici, loro cavi, supporti e componenti;
- strumentazione, utensileria, leghe metalliche, prodotti chimici e di sintesi per impianti, strumentazioni ed apparecchiature meccaniche, elettriche, elettroniche ed elettromeccaniche in genere;
- batterie ed accumulatori di ogni genere e per ogni utilizzo;
- impianti, strumentazioni, apparecchiature medicali e paramedicali, loro componenti ed elementi complementari.

b) La prestazione di servizi all'installazione, manutenzione ed ottimizzazione dei prodotti, linee di prodotti ed accessori sopra indicati; la conclusione di contratti di franchising in veste di concedente nonché l'organizzazione e/o tenuta di corsi d'istruzione e formazione (non finalizzata all'inserimento nel mondo del lavoro e comunque con esclusione delle attività riservate di cui al D.lgs. 276/2003) nei campi e settori pure sopra indicati.

c) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione, la locazione non finanziaria, l'affitto e la gestione di beni immobili in genere, civili, industriali, rustici ed urbani.

La società può compiere tutte le operazioni commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dall'organo amministrativo per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività finanziarie nei confronti del pubblico.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

L'assemblée générale décide également d'approuver une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2003, dont une copie reste annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés consent aux gérants en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 1 nouveau gérant pour un terme de 1 (un) an, à savoir,

Mr Augusto Favia, né le 30 novembre 1957 à Rome, résident a Cusago (MI) 20090 Via Bergamo 1/533

Le gérant dispose, avec sa signature individuelle, de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

Déclaration Pro fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport réduit par la société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de EUR 1.000,- lors de sa constitution en date du 18 mai 2000, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte. Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Patrassi, C. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(106751.3/208/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

FEPAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 105.091.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Federspiel, ingénieur civil, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer, né à Differdange, le 29 juin 1938,

2.- Monsieur Michel Federspiel, ingénieur en mécanique, demeurant à L-3220 Bettembourg, 43, rue Auguste Collart, né à Luxembourg, le 28 juillet 1968.

Lesquels comparants, ici présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FEPAR.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision des associés. La société est autorisée de créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille d'euros (124.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- a) Monsieur Pierre Federspiel, prénommé, cinq cents parts sociales en usufruit	500	
b) Monsieur Michel Federspiel, prénommé, cinq cents parts sociales en nue-propriété	500	500
2.- Monsieur Michel Federspiel, prénommé, cinq cents parts sociales en pleine propriété	500	500
Total des parts: mille parts sociales:		1.000

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société. Le droit de vote attaché aux parts divisées en nue-propriété et usufruit appartient à l'usufruitier à moins que les ayants-droits n'en décident autrement.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou aux héritiers en cas de transmission pour cause de mort. Les parts sociales ne peuvent être cédés entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre hypothèse, les associés restant possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant. Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exécuté dans un délai de trois mois après le refus d'agrément, la non exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport à la société de l'intégralité des parts sociales de la société CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l. avec siège social à L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N° 37.712, détenues par les associés au prorata de leur participations et évaluées à un million huit cent vingt-quatre mille Euros (1.824.000,- EUR),

de sorte que la Société détiendra 100 % des parts sociales dans CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., précitée.

La valeur des parts sociales apportées a été déterminé sur base d'un rapport des fondateurs établi au 16 décembre 2004, lequel demeurera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

De cet apport, il a été affecté à la libération de l'intégralité du capital de la société un montant de cent-vingt-quatre mille Euros (124.000,- EUR) et un montant de un million sept cent mille Euros (1.700.000,- EUR) a été affecté au compte prime d'émission de la société.

Les comparants déclarent encore que toutes les parts sociales apportées en nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des parts sociales de CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., les comparants en leur qualité de seuls associés représentant l'intégralité du capital de cette dernière y donnant leur agrément.

La répartition des droits de Messieurs Pierre et Michel Federspiel, dans les parts de la société CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., a été justifiée au notaire instrumentant par les gérants Pierre et Michel Federspiel, ici présents.

Le transfert des parts sociales de CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., à la société présentement constituée sera acté par le notaire instrumentant en date de ce jour, immédiatement après la signature du présent acte.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de la Société de 100 % des parts sociales de CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., société ayant son siège statutaire et son siège de direction effective sur le territoire d'un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.600,- Euros.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixé à L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer,
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
Monsieur Pierre Federspiel, prénommé,
Monsieur Michel Federspiel, prénommé,
- Les gérants auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature conjointe.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Federspiel, M. Federspiel.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 décembre 2004.

P. Decker.

(107500.3/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**TRABI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LET'S INTERFACE, S.à r.l.).**

Siège social: L-3573 Dudelange, 14, rue Theodore Thiel.
R. C. Luxembourg B 63.641.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Raymond Aniset, époux de Nadine Lanter, commerçant, né à Dudelange le 25 février 1964, matricule n° 19640225176, demeurant à L-3573 Dudelange, 14, rue Théodore Thiel marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 27 janvier 1999 par-devant Frank Molitor de Dudelange,

seul associé de LET'S INTERFACE, S.à r.l., avec siège à L-3573 Dudelange, 14, rue Théodore Thiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.641, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Dudelange du 25 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 430 du 15 juin 1998, modifié par acte Joseph Elvinger de Luxembourg du 18 mars 1998, publié au dit Mémorial C du 3 juillet 1998, Numéro 491.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il modifie la dénomination de la Société en TRABI, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de TRABI, S.à r.l.»

Troisième résolution

Il convertit le capital souscrit de la Société de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68,-) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Quatrième résolution

Il augmente le capital souscrit de la Société à concurrence de cent cinq virgule trente-deux (105,32,-) euros, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68,-) euros à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, par un versement en numéraire de l'actionnaire existant. Ce que constate expressément le notaire.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Aniset, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2004, vol. 889, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 décembre 2004.

F. Molitor.

(107026.3/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

TRABI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3573 Dudelange, 14, rue Theodore Thiel.

R. C. Luxembourg B 63.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 décembre 2004.

F. Molitor.

(107030.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

32 AVENUE DE LA LIBERTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg E 437.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière 32 AVENUE DE LA LIBERTE, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 437, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 29 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Martial De Calbiac, dirigeant, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour objet de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par la location y compris des prestations de services accessoires, la vente, l'échange et la construction de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. De Calbiac, M. Muller, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 14, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

F. Baden.

(107610.3/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

GEOHUG S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8019 Strassen, 55, rue des Bois.

R. C. Luxembourg E 544.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges Heisbourg, professeur, demeurant à L-8019 Strassen, 55, rue des Bois, né à Mersch, le 14 mai 1948, et son épouse

2.- Madame Huguette Klein, institutrice, demeurant à L-8019 Strassen, 55, rue des Bois, né à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1954,

Lesquels comparants ont exposé au notaire qu'ils sont mariés sous le régime de la communauté légale, suivant contrat modificatif du notaire instrumentant en date de ce jour.

Lesquels comparants, présents comme dit ci-avant ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination de GEOHUG S.C.I.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le patrimoine social de la société est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts sans valeur nominale, réparties comme suit:

1.- Monsieur Georges Heisbourg, prénommé, cinquante pourcent.	50%
2.- Madame Huguette Klein, prénommée, cinquante pourcent.	50%
Total: Cent pourcent.	100%

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts d'intérêts s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle dans le patrimoine social.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion de leurs parts d'intérêts.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale.

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de pourcent dans le patrimoine social.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des votes émis sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du patrimoine social et de la division afférente en parts d'intérêts; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2004 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement à leur participation dans le patrimoine social.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du patrimoine social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges Heisbourg et Madame Huguette Klein, tous deux prénommés, lesquels auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe, y compris ceux de constituer hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-8019 Strassen, 55, rue des Bois.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Heisbourg, H. Klein, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 16, case 12. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 décembre 2004.

P. Decker.

(107507.3/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

EXCEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.263.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EXCEL INVEST S.A. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.263, a été constituée suivant acte Christine Doerner de Bettembourg du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 458 du 15 novembre 1994 et mise en liquidation suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 2 juin 2003, publié audit Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 909 du 4 septembre 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel Lehmann, employée privée, demeurant à Hayange (France) qui désigne comme secrétaire Florence Tihon, employée privée, demeurant à Oberpallen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Félix Laplume, maître en droit, demeurant à Senningen.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Présentation du rapport du commissaire vérificateur;
- 2) Décharge à donner au liquidateur et au commissaire vérificateur;
- 3) Prononciation de la clôture de la liquidation.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 6 décembre 2004, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation FIDCOSERV, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.049, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente Assemblée.

Ensuite, ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

Première résolution

L'Assemblée prend acte du rapport du commissaire vérificateur sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes présentés par le liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière sans réserve ni restriction à Félix Laplume, maître en droit, né à Dudelange le 2 février 1961, demeurant à L-6962 Senningen, 15B, rue de la Montagne, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire vérificateur pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société EXCEL INVEST S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-6962 Senningen, 15B, rue de la Montagne.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lehmann, F. Tihon, F. Laplume, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2004, vol. 889, fol. 93, case 10. – Reçu 24 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 décembre 2004.

F. Molitor.

(107024.3/223/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.877.

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRIHOLD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.877, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 522 du 12 octobre 1995, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le capital a été converti en euro suivant résolutions du conseil d'administration du 19 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 401 du 13 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les treize mille six cent cinquante (13.650) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art.4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura désormais plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2004, vol. 429, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(107478.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(107480.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

BOSON MANAGEMENT, Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 105.090.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fourteenth of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There have appeared the following:

1) XEN INVESTMENTS CORP. S.A., a public limited liability company under the laws of the State of Panama, having its registered office in Panama, Apartado 6 3508 El Dorado Panama,

2) Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, residing at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, both here represented by Mr Ralf Rischner, accountant, residing at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 9, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public limited liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of BOSON MANAGEMENT.

Art. 2. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object

The company has as object the business of economic consulting as well as all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, either furnished or not, and in general, carry out all real estate operation with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Form of the Shares

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by all forms of electronic messaging, for e-mail with confirmed receipt to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by all forms of electronic messaging, for e-mail with confirmed receipt each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within the limits of such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor.

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of the month of October at 2.00 p.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings.

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if by judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force measures so require.

Art. 17. Procedure, vote.

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the shares.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal year

The Company's accounting year begins on the first day of July and ends on the last day of June of the following year, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of June 2005.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) XEN INVESTMENTS CORP., prenamed, three thousand ninety-nine shares	3,099
2) Mr Ronald Weber, prenamed, one share	1
Total of shares: Three thousand one hundred shares.	3,100

The capital of 31,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, where over proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,700.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

- Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:
 - Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
 - Mr Romain Bontemps, expert-comptable, residing in Luxembourg,
 - Mr Carlo Reding, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

- Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:

The company ABAX AUDIT, having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS B No. 27.761),

- Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more of his members.

- The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

Where over the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above-named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Panama; Apartado 6 3508 El Dorado Panama.

2. Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, tous deux représentés par Monsieur Ralf Rischner, comptable, demeurant au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination BOSON MANAGEMENT.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

La société a pour objet le conseil économique.

Elle pourra également procéder à toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre III.- Conseil d'Administration, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre, télécopieur ou par toute forme de communication électronique dont des courriers avec accusé de réception à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par toute forme de communication électronique dont des courriers, avec accusé de réception de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois d'octobre à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à une majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale.

L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de juin 2005.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et paiement.

1) XEN INVESTMENTS CORP., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf	3.099
2) M. Ronald Weber, prénommé, une action	1
Total des actions: trois mille cents.	3.100

Le prédit capital de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- a) M. Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- b) M. Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- c) M. Carlo Reding, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un), est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010, la société ABAX AUDIT, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS B N° 27.761),

3) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

4) Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du comparant, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rischner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 97, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 décembre 2004.

P. Decker.

(107498.3/206/436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

LEGEND CAR CLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 69.444.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 octobre 2004 que:

les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Dominique Arpaillanges né le 10 février 1964 à Dunkerque (France), demeurant au 36 Grande Avenue à F-60260 Lamorlaye;

- Monsieur Olivier Colaux né le 7 août 1970 à Ixelles (Belgique), demeurant au 17 rue du bois de Samme à B-1440 Braine Le Château;

- Maître Alain Lorang né le 31 mars 1959 à Luxembourg, demeurant au 2 rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg; sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005013.3/835/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ALTRAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 65.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(004724.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LORE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(004726.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

NEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.641.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(004729.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GENWEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 99.980.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 22 décembre 2004

En vertu de l'acte de cession de titres du 22 décembre 2004,

M. Robert Nicholas Clive Worms, résidant au Flat 12, 47 Grosvenor Square, London W1K 2HS, Grande-Bretagne, a transféré toutes ses parts détenues dans la société, à

Mme Eugénie Livanos Clive Worms, résidant au Flat 12, 47 Grosvenor Square, London W1K 2HS, Grande-Bretagne.

L'associé unique de la société est à présent Mme Eugénie Livanos Clive Worms qui détient 1.332.564 actions.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005063.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

INTERFACE INTERIOR FABRICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 59.653.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004759.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PIXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

(004760.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SCANDINAVIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.658.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

(004763.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROCADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.988.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

(004765.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MOBIGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 44.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

(004767.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PALADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 64.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

(004771.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LAMBDA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 49.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004781.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02530, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(004784.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LOIROS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.701.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs pour une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005083.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02533, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(004785.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

DIGITAL PLANET VENTURE S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 64.895.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(004786.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.245.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(004787.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LES ESPACES SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 78.320.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2004

Les actionnaires de la société susvisée, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 22 décembre 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

* La démission de Madame Alexandra Dilschneider, employée privée, demeurant à L-1319 Luxembourg, 20, rue Cents, de son mandat d'administrateur-délégué pour la branche «débit de boissons alcooliques et non-alcooliques» de la société est acceptée.

* Madame Alexandra Dilschneider demeure néanmoins administrateur de la société et administrateur-délégué pour la branche restauration.

* Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004632.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AEG LUXEMBOURG, S.à r.l. , Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 4.341.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AEG LUXEMBOURG, S.à r.l., en liquidation, tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2004, que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Après prise de connaissance par l'assemblée du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation ont été approuvés.
- 2) Décharge pleine et entière a été donnée au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat.
- 3) La liquidation de la société a été clôturée.
- 4) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à L-7243 Bereldange, 57, rue du X octobre. Les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposées sur un compte bancaire. Toutes les demandes sont à adresser au liquidateur Monsieur Robert Hilger, 35, rue des Prés, L-7246 Walferdange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107414.3/317/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

QUALCOUNT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.661.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

QUALCOUNT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004647.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.395.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 décembre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Madame Marie-José Reyter, Administrateur;
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour CAPTILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005080.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004650.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

JOWA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.468.701,27.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

M. Yamamoto

Liquidator

(004652.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ALIBERICO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.021.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ALIBERICO EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004655.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

BEMVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.043.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 décembre 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Moysse Dargaa. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur;

- Madame Marie-José Reyter, Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour BEMVI S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005073.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

PLASTICHE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004661.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

RAMILL INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

RAMILL INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004664.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.053.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004669.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

DESHORS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.845.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2002, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02481 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005091.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

IMMOBILIERE CALISTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004681.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

WEEFAITH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.660.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

WEEFAITH HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004670.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AMAS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.573.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

AMAS HOLDING

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004675.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004690.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LOUIS SCURI & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourgheid.
R. C. Luxembourg B 27.271.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004694.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

BEMVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.043.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour BEMVI S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(004790.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.030.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 12 janvier 2005, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, que l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer pour un terme d'un an, expirant après l'assemblée générale annuelle de 2005:

- Mme F. Marie Brisdet, née le 10 décembre 1975 à Chalon-sur-Saône (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- Mme Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- M. Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- FIDUPLAN S.A., RCS n° B 44.563, ayant son siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour la société

F.M. Brisdet

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004728.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FIDUFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.584.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004698.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 octobre 2004

Les mandats du Conseil de Surveillance (Marc Pericoi, Bernard Komly et Marc Gonon) sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée approuve la nomination de Marc Muller comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Par conséquent, à l'issue de cette Assemblée, les organes de la société sont:

1. Gérant: MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Commissaire aux comptes: Marc Muller, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Conseil de Surveillance:

- Marc Pericoi, médecin, demeurant à 7, avenue Bugeaud, F-75016 Paris;
- Bernard Komly, médecin, demeurant 41, avenue du Clos de Sénard, F-91230 Montgeron;
- Marc Gonon, médecin, demeurant 22, boulevard de la Belle Chasse, F-94100 Saint Maur des Fossés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004825.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CREO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.770.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour CREO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(004789.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.438.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(004792.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GRUND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004701.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EURO LORD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.237.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004704.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ADRENALINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.604.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA003354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004955.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

DIGITAL PLANET VENTURE S.A. , Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 64.895.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(004803.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUMELE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(004809.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CAPGRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(004893.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ADRENALINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA003351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004957.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 67.708.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(005038.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GAI MATTIOLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 75.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(005009.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

VALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.127.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(005011.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

DEXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 74.135.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires daté du 20 décembre 2004

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, la société DEXTRA MANUFACTURING Co., Ltd., enregistrée auprès du registre des sociétés et associations de Bangkok sous le numéro (1) 2487/2539, avec siège social en Thaïlande, Bangkok, Pratumwan District, Lumpini Sub-District, 2, Building Sarasin Road, 247, Lumpini, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Arnaud de Surville, démissionnaire, auquel décharge a été accordée.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DEXTRA HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005017.3/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

REDWOOD CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.840.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004737.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 67.708.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(005042.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ADRENALINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.604.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA003346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004960.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AUMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.055.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(005007.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ALZETTE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005094.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GRENOUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.588.

Avec effet au 14 décembre 2004, le Conseil d'Administration décide de révoquer la nomination de Monsieur Ulf Tommy Jonsson résidant en Belgique, Waterloo à la fonction de Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour GRENOUILLE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005061.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.918.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 novembre 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur,
- Madame Monique Juncker, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour MINVIELLE HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005066.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.245.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 février 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Isabella Lederer, 31 Eben, A-4813 Altmünster, en remplacement de Monsieur Hellmuth Reischer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Christian Lederer, administrateur, 31 Eben, A-4813 Altmünster,
 - Madame Helga Lederer-Ankershofen, administrateur-délégué, 31 Eben, A-4813 Altmünster,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Enfin cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an Madame Barbara Lederer, 31 Eben, A-4813 Altmünster, en remplacement de Monsieur Andreas Lederer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005077.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.891.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A.

Signature

(005103.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.103.

Sur décision de l'Associé Unique en date 8 novembre 2004, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005084.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

NOUVELLE H-AARAU S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.622.

En date du 24 décembre 2004, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG», agissant en qualité d'agent domiciliataire, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 65.906 et la société NOUVELLE H-AARAU S.A. Luxembourg, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 58.622 ont décidé de résilier de commun accord la convention de services et de domiciliation conclue entre eux en date du 3 janvier 2001, et ce avec effet au 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG»

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005088.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GEODESIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(005098.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FERRERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.821.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004:

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERRERA, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005075.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14684

KODAK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005100.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ORION MUSIC CORPORATION, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.688.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004

- les démissions de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Jean-François Cordemans, employé privé, résidant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11 et Max Clergeau, employé privé, résidant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11 de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

- la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;

- constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs et du Commissaire démissionnaires;

- à défaut de transfert de siège social vers un autre domiciliaire faute de proposition, la société n'a à partir de cette date plus de siège social.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour ORION MUSIC CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005101.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.245.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature / Signature

(005109.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.667.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SORINVEST S.A.

Signature

(005110.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.912.

In the year two thousand four, on the tenth day of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ELIOKEM LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

duly represented by Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 9 December 2004,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under the number B 84.912, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on the 4th of December 2001, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of 29 March 2002, number 502. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on the 7 February 2002, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of 7 June 2002, number 867.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation as follows:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of eighteen million six hundred and eight thousand five hundred and fifty euro (EUR 18,608,550.-) up to twenty-one million two hundred and forty thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 21,240,325.-) by the issue of one hundred and five thousand two hundred and seventy-one (105,271) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The one hundred and five thousand two hundred and seventy-one (105,271) new shares have been subscribed by ELIOKEM LLC, prequalified, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

The entity referred to is duly represented by Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached to the present deed.

The shares so subscribed have been paid up:

- by a contribution in kind consisting in a receivable of an amount of three million ninety thousand seven hundred US dollar (USD 3,090,700.-) that the subscriber holds against the company ELIOKEM HOLDING LTD, a company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office at 4th Floor IBL House, Caudan, Port Louis, Republic of Mauritius, registered under number 45978 C1/GBL with the Registrar of Companies of the Republic of Mauritius, pursuant to a shareholder loan agreement dated 19 November 2004. The receivable in the amount of three million ninety thousand seven hundred US dollar (USD 3,090,700.-) has been converted from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR) at an exchange rate of one US dollar and thirty-two ninety-nine cents (USD 1.3299) for one euro (EUR 1.-) as displayed on Reuters official website (www.Reuters.com) on 9 December 2004 at 2.30 P.M. CET. As a consequence the amount of the receivable is equal to two million three hundred and twenty-four thousand nine euro and thirty-two cents (EUR 2,324,009.32).

- by a contribution in kind consisting in a receivable of an amount of four hundred and nine thousand three hundred US dollar (USD 409,300.-) that the subscriber holds against the company ELIOKEM HOLDING LTD, a company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office at 4th Floor IBL House, Caudan, Port Louis, Republic of Mauritius, registered under number 45978 C1/GBL with the Registrar of Companies of the Republic of Mauritius pursuant to a shareholder loan agreement dated 19 November 2004. The receivable in the amount of four hundred and nine thousand three hundred US dollar (USD 409,300.-) has been converted from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR) at an exchange rate of one US dollar thirty-two ninety-nine cents (USD 1.3299) for one euro (EUR 1.-) as displayed on Reuters official website (www.Reuters.com) on 9 December 2004 at 2.30 P.M. CET. As a consequence the amount of the receivable is equal to three hundred and seven thousand seven hundred and sixty-seven euro and fifty cents (EUR 307,767.50).

The proof of the existence and of the value of the contributions in kind in a total amount of two million six hundred and thirty-one thousand seven hundred and seventy-six euro and eighty-two cents (EUR 2,631,776.82) have been produced to the undersigned notary.

The total contribution of two million six hundred and thirty-one thousand seven hundred and seventy-six euro and eighty-two cents (EUR 2,631,776.82) represents two million six hundred and thirty-one thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 2,631,775.-) for the capital and one euro and eighty-two cents EUR (1.82) for the issue premium.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one million two hundred and forty thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 21,240,325.-) represented by eight hundred and forty-nine thousand six hundred and thirteen (849,613) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at thirty thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELIOKEM LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 9 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de FINANCIERE ELIOKEM, S.à. r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.912, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mars 2002, numéro 502. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 7 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2002, numéro 867.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de dix-huit millions six cent huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 18.608.550,-) jusqu'à un montant de vingt et un millions deux cent quarante mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 21.240.325,-) par l'émission de cent cinq mille deux cent soixante et onze (105.271) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les cent cinq mille deux cent soixante et onze (105.271) parts sociales nouvelles ont été souscrites par ELIOKEM LLC, préqualifiée, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

La personne mentionnée est dûment représentée par Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par:

- un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions quatre-vingt-dix mille sept cents US dollars (USD 3.090.700,-) que le souscripteur détient à l'encontre de la société ELIOKEM HOLDING LTD, une société constituée sous les lois de l'Île Maurice, ayant son siège social au 4th Floor IBL House, Caudan, Port Louis, Ile Maurice, inscrite sous le numéro 45978 C1/GBL auprès du Registrar of Companies of the Republic of Mauritius, suivant un prêt d'actionnaire en date du 19 novembre 2004. La créance d'un montant de trois millions quatre-vingt-dix mille sept cents US dollars (USD 3.090.700,-) a été convertie en euro (EUR), selon un taux d'échange d'un US dollar et trente-deux quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 1,3299) pour un euro (EUR 1,-) tel qu'affiché sur le site Internet officiel de Reuters (www.Reuters.com) le 9 décembre 2004 à 14.30 heures (CET). En conséquence, le montant de la créance est égale à deux millions trois cent vingt-quatre mille neuf euros et trente-deux cents (EUR 2.324.009,32).

- un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre cent neuf mille trois cents US dollars (USD 409.300,-) que le souscripteur détient à l'encontre de la société ELIOKEM HOLDING LTD, une société constituée sous les lois de l'Île Maurice, ayant son siège social au 4th Floor IBL House, Caudan, Port Louis, Ile Maurice, inscrite sous le numéro 45978 C1/GBL auprès du Registrar of Companies of the Republic of Mauritius, suivant un prêt d'actionnaire en date du 19 novembre 2004. La créance d'un montant de quatre cent neuf mille trois cents US dollars (USD 409.300,-) a été convertie en euro (EUR), selon un taux d'échange d'un US dollar et trente-deux quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 1,3299) pour un euro (EUR 1,-) tel qu'affiché sur le site Internet officiel de Reuters (www.Reuters.com) le 9 décembre 2004 à 14.30 heures (CET). En conséquence, le montant de la créance est égale à trois cent sept mille sept cent soixante-sept euros et cinquante cents (EUR 307.767,50).

La preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature d'un montant total de deux millions six cent trente et un mille sept cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.631.776,82) a été soumise au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions six cent trente et un mille sept cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.631.776,82) est affecté pour deux millions six cent trente et un mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 2.631.775,-) au capital et en un euro et quatre-vingt-deux cents (EUR 1,82) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art.6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt et un million deux cent quarante mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 21.240.325,-) représenté par huit cent quarante-neuf mille six cent treize (849.613) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trente mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 3, case 11. – Reçu 26.317,77 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107639.3/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

GIAPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.756.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GIAPA INVESTMENTS S.A.

Signature

(005111.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

INDICAN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(005112.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GAI MATTIOLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 75.844.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(005008.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROBIN HOOD INTERNATIONAL TRUCKER SERVICE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 82.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROBIN HOOD INTERNATIONAL TRUCKER SERVICE A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(005114.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROBIN HOOD INTERNATIONAL TRUCKER SERVICE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 82.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROBIN HOOD INTERNATIONAL TRUCKER SERVICE A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(005115.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.509.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(005116.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROBIN HOOD INTERNATIONAL TRUCKER SERVICE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 82.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ROBIN HOOD INTERNATIONAL TRUCKER SERVICE A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(005117.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.
